

Conseil communal de St-Légier – La Chiésaz

Syndic	M. le Syndic
Municipaux	Membres
Ré	- 4 OCT. 2011 / 0440
Divers	secrétaire municipal
	+ Blonay

Le 3 octobre 2011

Postulat

Le rapprochement des communes de St-Légier – La Chiésaz et Blonay sous l'angle du développement durable.

Le 4 octobre 2010, M. le Conseiller communal Yves Filippozzi a fait une interpellation demandant la rédaction d'un rapport sur le développement durable.

La Municipalité a répondu le 13 décembre 2010 dans le sens où elle n'entendait pas mandater un bureau pour étudier la situation, puis présenter un rapport car les plans directeurs, régional et communal, sont suffisamment clairs dans les objectifs à atteindre.

Dans le but d'améliorer la lisibilité de cette action, la Municipalité a élaboré une grille d'analyse afin de pouvoir sélectionner au besoin certains aspects, en fonction du projet présenté pour éviter un cadre trop contraignant.

C'est un pas dans la bonne direction, il permet de se poser de bonnes questions, mais il traite les situations au cas par cas sans vue d'ensemble. Ses résultats concrets sont difficilement mesurables.

Agenda 21 local

Le terme d'agenda 21 local correspond aux plans de développement durables mis en place par les collectivités. Ce terme ayant un fort impact médiatique, il est utilisé pour toutes sortes de projets de développement, plus ou moins durables, élaborés par des établissements publics ou des entreprises.

Pour une commune, un agenda 21 local doit être un outil d'application dans la réalité de sa volonté de maîtriser son développement.

La situation dans le canton de Vaud

Dans le programme de législature 2007-2012 du Conseil d'État vaudois, un chapitre est consacré à l'Agenda 21 cantonal qui comprend les objectifs prioritaires du Gouvernement en matière de développement durable.

L'État encourage les communes à élaborer des Agendas 21 locaux. Deux départements sont actifs dans ce domaine.

Le Département des infrastructures et son Unité de développement durable a une section à disposition des communes pour les aider dans cette démarche.

Le Département de la sécurité et de l'environnement, invite les communes à se doter d'un concept énergétique comme le label « Cité de l'énergie ».

Ces deux approches sont intégrables dans un même « Agenda 21 ».

Plusieurs communes ont aujourd'hui mis sur pied un « Agenda 21 ». Les solutions retenues sont variées.

Par exemple à Echallens, un comité composé de représentants de la municipalité, de conseillers communaux et de citoyens, anime un Agenda 21 aux thèmes très larges qui vont jusqu'à la mise en place d'animations villageoises.

La Ville de Vevey y consacre un poste à plein temps et un groupe de travail interne à l'administration.

Le modèle que je trouve le mieux dimensionné est celui de la commune de Gryon.

Un groupe de travail représentatif de divers milieux politiques, sociaux, touristiques, associatif et économiques gère ce programme depuis déjà 10 ans. Il se veut un vecteur d'idée et propose des solutions pour divers thèmes qui préoccupent les habitants ou les autorités.

A Saint-Légier, lorsque j'entends les préoccupations de nos sociétés locales, des commerçants ou des citoyens, je pense que l'existence d'un tel forum permettrait d'améliorer efficacement la communication et d'apporter des réponses concrètes aux acteurs de la vie dans notre commune.

Comment se construit un Agenda 21

C'est un processus qui se déroule le plus souvent sur 3 à 4 ans.

La méthode d'élaboration de l'agenda 21 est aussi importante que le résultat final, car ces deux aspects sont interdépendants. Cela exige l'implication de toutes les parties concernées soit les élus, les services, les acteurs de la vie locale et bien sûr les citoyens.

Le but d'un programme de développement durable est de disposer d'un outil d'analyse et de conduite applicable à toutes les actions mises en œuvre par la Municipalité.

Il doit s'agir d'une sorte de « fil rouge » permettant une coordination des différents projets dans une même ligne de conduite.

Les résultats doivent pouvoir être évalués au moyen d'indicateurs fiables et crédibles.

Pour notre commune, il y a déjà beaucoup d'éléments existants qui peuvent être coordonnés pour faire partie de cet Agenda 21.

Par exemple :

- la gestion de l'eau et la valorisation des forêts.
- la coordination entre le futur plan général d'affectation, la mobilité et la politique de logement.
- l'inventaire des bâtiments communaux avec leurs affectations actuelles, leur bilan énergétique et l'évaluation des besoins futurs.
- la gestion des déchets, des surfaces vertes, de l'éclairage.
- la production d'énergie solaire, hydraulique ou de biomasse

A la lecture de ces exemples, il me paraît évident que ce plan d'action doit être élaboré en commun avec la commune de Blonay. Le développement de nos deux communes est fondamentalement lié et ne saurait faire l'objet de deux programmes différents, d'autant plus que la réalisation d'un Agenda 21 est une opération assez longue.

Comme la Municipalité nous a annoncé son objectif d'augmenter le rapprochement et le partage des prestations avec Blonay, j'ai renoncé à déposer une motion pour éviter l'élaboration d'un préavis unilatéral.

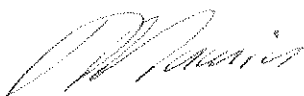
Avec ce postulat, je souhaite inciter fermement la Municipalité à intégrer le thème de l'Agenda 21 dans les discussions avec la commune de Blonay. L'inventaire de nos points communs étant en lui-même une base pour la réalisation d'un programme de développement durable.

Le rapport qui sera établi permettra à toutes et à tous une meilleure compréhension de la portée, des avantages, des contraintes et de la forme qui doit être donnée à ce programme.

Mon postulat est donc le suivant :

Je demande à la Municipalité de présenter au Conseil Communal un rapport sur les avantages, les contraintes et le coût que représente la mise en place d'un programme de développement durable, selon le modèle « Agenda 21 », dans la phase de collaboration intensive et efficiente qui est annoncée avec la commune de Blonay.

Je souhaite qu'il plaise au Conseil Communal de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour la présentation d'un rapport.



Michel Mamin